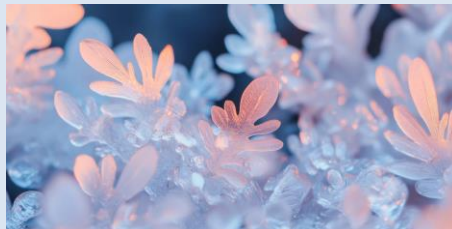


la Lettre du CIRIEC-France

Mensuel - n°194 (janvier 2025)

BONNE ANNEE 2025 !



Chaque mois de janvier est un moment particulier car il est celui où nous avons un regard à la fois évaluatif et prospectif. Chaque année, nous nous interrogeons sur les vœux formulés l'année précédente, mais c'est aussi ce moment où l'on peut espérer que la formulation de nouveaux vœux permettra que ce que nous espérons se transformera en réalité concrète. Alors, en ce mois de janvier 2025, notre regard sur 2024 nous laisse circonspects tant les bouleversements que nous avons subis sont autant de raisons d'inquiétude : une année de tensions, de montée d'actes xénophobes, de refus d'écouter ce que disent ceux qui souffrent, de violences dans les actes et les paroles, de mépris des revendications, de remise en cause profonde de notre « vivre ensemble », tant de la part d'une partie de la population pour qui les digues sont rompues que de celle de certains politiques qui, sous prétexte d'économies, ne font que démanteler ce qui fait le ciment de nos démocraties : le respect des autres, la solidarité et la gestion des biens communs. Dans le même temps, des dérèglements importants de notre planète avec des conséquences climatiques comme nous n'en avons jamais connues, ne font qu'ajouter à ce chaos ambiant. Si la belle embellie des jeux olympiques et para olympiques a permis de créer une véritable cohésion populaire, de constater combien il était possible d'agir, de vibrer ensemble, de comprendre et se comprendre, elle aura été vite oubliée, balayée par un contexte politique délétère, généré par des décisions du Président de la République mortifères pour la démocratie. Tout cela dans un environnement politique mondial qui accroît encore le désarroi, avec des conflits à l'Est et au Moyen-Orient qui n'en finissent pas, et qui sont autant de sujets de division de nos concitoyens. Dans ce contexte, que peut-on faire ? Force est de constater des avancées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, aussi bien nationalement que mondialement. Force est de constater combien cette forme d'économie soutenue par toutes les institutions internationales est valorisée dans de nombreux pays. Du Cameroun au Costa-Rica, à l'occasion de rencontres internationales (et bien sûr en France), nous avons pu voir sur place l'avancée de cette économie autrement. Formulons des vœux pour que cette démarche visant à promouvoir une autre manière de faire de l'économie, pour plus de justice sociale et de lutte contre toute les formes d'inégalités et de discriminations, prospère dans les pays et sur tous les continents. Formulons aussi des vœux pour que les acteurs de l'économie publique et de l'économie sociale sachent prendre des initiatives communes permettant de créer dans les territoires des solutions nouvelles, de développer des actions innovantes pour nos concitoyens. Pour sa part, le CIRIEC continuera par ses recherches et informations à défendre ces liens qui unissent économie publique et économie sociale, toutes deux porteuses de la défense de l'intérêt général. Dans ce cadre, le CIRIEC-France prend alors toute sa place pour contribuer à faire avancer une économie qui implique tous et chacun, qui change le paradigme économique dominant pour donner aux citoyens une place plus importante dans le développement de son territoire et de la société dans laquelle il vit.

Alain ARNAUD Président **Marcel CABALLERO** Président d'honneur

Jean-Louis CABRESPINES Délégué Général **Timothée DUVERGER** Président du Conseil d'orientation

Construire la maison commune

Jean-Louis CABRESPINES

Délégué général du CIRIEC-France



Il est des informations qui se percutent, en tout temps et en tout domaine.

Ainsi, la fin de l'année 2024 a vu, dans un même temps, la présentation du Rapport Annuel sur l'État de la France (RAEF) par le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) dans lequel le rôle essentiel des associations était souligné et une déclaration de la présidente du conseil régional des Pays de Loire, Christelle Morançais, où elle disait ce qu'elle pense de l'utilité des associations.

Rapprochement étonnant entre ce que peut conclure la troisième assemblée constitutionnelle de la République et une femme politique sans doute plus en phase avec sa doctrine qu'avec ce qu'elle peut constater de l'utilité des associations.

Une élue loin des réalités de son territoire ...

On mesure la dichotomie qui existe entre ceux, représentants des corps intermédiaires, qui se confrontent, au quotidien, aux besoins des populations, qui sont à l'écoute des territoires, qui tentent de combler les brèches d'une économie excluante et celle qui est décrite dans la presse comme une « *cost-killeuse* », « *présidente à la main de fer* », ou « *en croisade contre la dépense publique* » (Marceau Taburet HUFFPOST - 27/12/2024), et qui décide de supprimer le soutien à la culture, au sport, au tissu associatif, à la santé, à l'insertion... : 100 millions d'euros de coupes sont prévus d'ici 2028.

Que dire d'un tel comportement qui ne fera que creuser encore et toujours les inégalités au nom de la sacrosainte économie libérale et conservatrice défendue par cette élue et pour qui, selon le journal Le Monde, les deux seules valeurs cardinales sont « le travail » et le montant trop élevé des impôts payés par les français.

Lors de ses vœux 2024 (oui, 2024 !) elle soulignait l'importance de Pôle Emploi avec qui elle travaillait étroitement pour mettre les gens au travail, c'est bien, mais c'est méconnaître la réalité de ces « gens » qui, pour certains, vivent dans des conditions précaires qui ne permettent pas d'avoir les moyens humains, physiques, financiers d'aller vers l'emploi, sans parler de l'absence de formation. En 2025, elle considère les « *associations comme très politisées* », « *shootée à l'argent public* ». Indéniablement, elle ne sait pas à quoi servent les associations et n'a de prisme que celui d'une économie libérale écrasante. Que de fois, pour ne parler de la question de l'emploi qui semble si cher à son cœur, nous entendons : « *il y a des postes à pourvoir et des chômeurs ; ils n'ont qu'à prendre les postes qui existent !* » en ignorant tout de la situation de ces personnes, et particulièrement les jeunes, qui ne demandent le plus souvent qu'à travailler mais qui sont éloignés de tout, qui n'ont pas les moyens de leur mobilité (pas de transport en commun, pas de véhicule), qui ne sont pas adaptés aux

postes proposés ou qui manquent de formation, le calcul : « j'ai 100 postes- j'ai 100 chômeurs, je les rapproche » et le tour est joué est d'une stupidité sans nom.

Et c'est là, entre autres secteurs, que les associations jouent pleinement leur rôle en permettant l'adaptation aux postes, en connaissant le tissu local, en travaillant étroitement avec les collectivités et les entreprises, mais surtout en établissant un lien avec ces demandeurs d'emploi pour les accompagner vers l'emploi et le travail.

Alors, entendre une présidente de conseil régional dire que les Missions Locales ne servent à rien et qu'il y a doublon avec la composante de France Travail qu'est Pôle Emploi, et donc décider d'en supprimer le financement, c'est méconnaître totalement ce qu'est la situation de notre pays, de notre jeunesse, de n'en voir que la partie de ces jeunes dotés à qui papa et maman achètent une voiture sans permis pour aller au lycée, c'est vivre dans une sphère idéologique et financière qui n'a rien à voir avec l'errance d'une partie de notre jeunesse.

... Et des acteurs associatifs dans l'incompréhension de ses positions

Je ne parle pas des autres secteurs touchés par cette coupe sombre, secteurs tout aussi importants pour la vie (voire la survie) d'une partie des populations de nos territoires.

La CRESS Pays de Loire a d'ailleurs rappelé fort justement à cette présidente, dans une lettre demandant un rendez-vous, ce que représentent les entreprises de l'ESS dans cette région et dans les départements de celle-ci (Lettre ouverte à la présidente de la région Pays de la Loire – cresspdl - 4 décembre 2024) : *« Aujourd'hui, l'ESS représente près de 162 000 salarié-es et plus de 15 000 établissements employeurs dans notre région, faisant des Pays de la Loire la deuxième région française en termes d'emplois ESS dans l'emploi total (15,7 % de l'emploi privé). Dans notre région, 79 % des communes comptent au moins un établissement employeur de l'ESS contre 51 % au niveau national.*

Ces établissements, ce sont des crèches, des tiers-lieux, des EHPAD, des clubs de sports, des écoles de musique ou de danse, des recycleries, des lieux d'accueil pour personnes en situation de handicap, des centres de santé, des magasins de producteurs, des centres de loisirs, des structures d'insertion par l'activité économique, des entreprises du bâtiment... Ce sont autant de services dont les habitants et habitantes ont besoin au quotidien.

Les entreprises de l'ESS innovent, déploient des solutions, créent, protègent, soignent, nourrissent, accompagnent... Elles interviennent sur l'ensemble des secteurs économiques : le tertiaire, mais aussi le commerce, l'agriculture et l'industrie. Elles forment des salarié-es pour les entreprises ligériennes dans de nombreux secteurs en tension : gestion des déchets, métiers de la propreté et des espaces verts, hôtellerie/restauration, agro-alimentaire... Elles sont sous-traitantes de nos fleurons industriels, prestataires des collectivités locales ou encore partenaires des éco-organismes. L'ESS garantit donc un développement économique responsable et solidaire de la région. ».

Il s'agit, plus que jamais, en ces moments de perte de repère humaniste, de savoir nous regrouper pour défendre les positions de ce que nous faisons en tant qu'acteurs de l'ESS pour le bien commun, pour l'intérêt général et l'utilité sociale et sans doute faut-il rappeler à de tels élus que c'est parce que des réponses comme celles qu'élaborent les associations existent que le climat social peut se maintenir. Négliger, voire rejeter, les corps intermédiaires est mortifère pour le « vivre ensemble ».

La force des corps intermédiaires rappelée dans le RAEF

Le CESE rappelle d'ailleurs dans son « rapport annuel sur l'État de la France », le rôle central que les associations jouent, que ce soit grâce à l'engagement citoyen en leur sein (35% des français engagés dans des associations) ou par la construction de réponses adaptées.

Les associations sont un espace d'apprentissage de la démocratie, de la découverte de l'autre et de la place que l'on peut occuper dans un monde en mutation. Une association permet de participer activement à son espace de vie, à la fois pour son épanouissement, mais aussi dans la prise de conscience que nous pouvons nous apporter mutuellement. Chacun est acteur de la vie collective tout en développant ses propres compétences. On y développe des valeurs de partage, de solidarité, de respect et on y contribue au développement économique, social et environnemental. La place des citoyens doit être réaffirmées et consolidées, au risque d'une expression violente de ceux qui ne se sentiraient pas entendus. C'est d'ailleurs ce que rappelle, fort à propos, le RAEF dans sa conclusion : « ... La construction de nos politiques publiques doit intégrer ce travail de proximité. Cela nécessite de travailler davantage et beaucoup plus finement avec les corps intermédiaires, les citoyennes et les citoyens, pour mieux appréhender les difficultés rencontrées mais aussi associer ces derniers à la construction des réponses qui sont mises en place pour répondre à ces préoccupations. La crise sanitaire de 2020 et la crise inflationniste de 2022-2023 ont eu des impacts socio-économiques considérables. En 2024, la situation économique et financière de la France, qui n'apparaissait pas dans le Top 5 de l'enquête l'an dernier, occupe le 3^{ème} rang des préoccupations cette année. Le sentiment d'exclusion qui résulte des difficultés de la vie quotidienne se double d'un sentiment d'invisibilisation qui renforce la défiance vis-à-vis des institutions ainsi que la tentation d'un vote d'extrême-droite. Contre cela, le CESE rappelle la propension extraordinaire des Français et des Françaises à s'engager au quotidien : la vitalité associative et syndicale dans tous les territoires en témoigne. Cette société engagée constitue une force considérable sur laquelle s'appuyer pour lutter contre les inégalités qui ont des conséquences préoccupantes sur notre bon fonctionnement démocratique. »

Thierry Beaudet, président du CESE, dans son discours de vœux du mardi 14 janvier rappelle fort à propos l'importance des corps intermédiaires et ce qu'ils apportent aux citoyens et à la République : « L'histoire de la République est donc bien celle de l'avènement des corps intermédiaires, où l'État et le citoyen se rejoignent. Ils sont des stabilisateurs sociaux et démocratiques, dont nous avons plus que jamais besoin. Ils ne représentent ni le peuple, ni la société, mais le cœur battant de la démocratie, ce qui fait société. Et plus encore, ce qui fait l'émancipation, émancipation de l'individu isolé et livré à lui-même, émancipation face au pouvoir de l'État.

L'existence d'une société civile distincte de l'État est bien un fondement des démocraties libérales, cette société civile qui, pour beaucoup de nos concitoyens, est le creuset de l'engagement au sein de la République, au service d'une démocratie qualitative, moins claire et tranchée, mais plus enracinée que la seule démocratie par le nombre. C'est cette société civile que les régimes autoritaires ou illibéraux n'ont de cesse de vouloir supprimer ou étouffer. »

Qu'il serait bon que certains élus cogitent et tiennent compte de tels propos. Peut-être faut-il le leur faire comprendre.

> 10^{ème} Conf. internat. de recherche en économie sociale

La 10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale organisée par le CIRIEC-International aura lieu du 27 au 29 octobre 2025, à Bordeaux, sur le thème :



« Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition socio-écologique »

- - Statistiques, rapports et mesures d'impact social de l'ESS • - L'ESS et les secteurs écologique et énergétique
- Écosystèmes territoriaux de l'ESS et transition • - Identités, hybridations et innovations de l'ESS
- Financement et modèles économiques de l'ESS • - Réseaux de l'ESS et politiques publiques
- ESS, éducation et droits civiques • - ESS, travail décent et économie informelle
- ESS, lutte contre la pauvreté et l'économie du soin • - ESS et système agroalimentaire
- Services publics communs et coopératifs • - SSE et intersectionnalité : classe, race, genre

> Note de cadrage disponible en [FR](#) - [EN](#) - [ES](#)

> L'appel à communications est prolongé jusqu'au 31 janvier 2025.

> [+ INFOS](#)

Évènement co-organisé par:



> Les Études du CIRIEC-France

LE CARE AU CŒUR DES VALEURS DE L'ESS



- **Économie sociale et solidaire et production de care** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET, Olivier BONED

- **La notion du care et l'approche mutualiste : Comment le care réinterroge la mutualité, entre tradition et renouveau** / Olivier BONED, Raphaël DETRIE

- **Une offre au service de la démocratie participative des personnes en situation de handicap psychique** / Lydie THEVENIN, Lucie GRAS

- **«A.I.M.E.R.» un concept de résidence bi générationnelle** / Jacky BONTEMS

- **Faire vivre le care** / Alain KOSKAS

- **Café des aidants®: un dispositif d'accompagnement des aidants et des professionnels dans les territoires** / Isabelle COTTET GIZOLME

- **Traces de Vies : tisser des liens qui libèrent** / Jean-Louis CABRESPINES, Céline DONNET

- **Prendre soin des morts et des vivants : le cas de la coopérative funéraire de Rennes** / Carole BRUNET, Amel SLIMANI

- **Se mobiliser pour maintenir une bonne santé mentale des jeunes : un devoir générationnel** / Guy BENAMOZIG

- **Prendre soin de la terre et des personnes: le cas de l'association Halage** / Amel SLIMANI,

Carole BRUNET

> [+ INFOS](#) > [TELECHARGER](#) > [Collection Économie collective et territoires | CIRIEC-France](#)

> Les Rencontres du Mont-Blanc 2025



Le jeudi 16 janvier 2025, plus de 70 personnes ont assisté aux 11^{ème} Rencontres du Mont-Blanc à l'OIT à Genève, organisées par ESS Forum International. Durant cette journée, les intervenants comme les participants ont pu

échanger pour évaluer et proposer des orientations au service d'une économie sociale et solidaire offensive face aux périls mondiaux et au pessimisme ambiant. A l'issue des travaux, des recommandations ont été adoptées. Elles seront portées dans toutes les instances internationales et les rendez-vous mondiaux de cette année 2025, que ce soit le Sommet pour le financement du développement de Séville (FfD4) de juin, le Sommet du développement social de novembre au Qatar ou au sein de la Coalition mondiale pour la justice sociale. Elles seront aussi, sans doute, évoquées lors du Forum Mondial de l'ESS fin octobre à Bordeaux. Le CIRIEC International comme le CIRIEC-France porteront ces recommandations.

Les 12^{ème} rencontres du Mont-Blanc se dérouleront en janvier 2026, toujours à Genève.

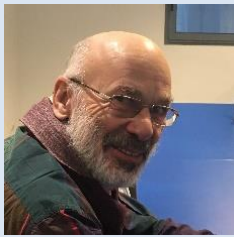
[CONSULTER LES RECOMMANDATIONS](#)

> Analyse comparative des performances socio-économiques de l'économie sociale de l'UE

Améliorer les connaissances socio-économiques de l'écosystème de l'économie sociale et de proximité 2024

Le rapport d'EURICSE, du CIRIEC et de Spatial Foresight soutenu par la Commission européenne dans le cadre du Plan d'action européen pour l'économie sociale évalue à 11,5 millions le nombre de personnes employées dans l'économie sociale dans les 27 pays de l'UE. 4,3 millions d'entreprises et d'organisations, 11,5 millions d'employés rémunérés et plus de 912 milliards d'euros de chiffre d'affaires sont les principaux chiffres de l'économie sociale dans l'Union européenne, selon le rapport "Analyse comparative des performances socio-économiques de l'économie sociale de l'UE", qui vient d'être publié par la Commission européenne dans le cadre de l'Axe 5 "Améliorer la reconnaissance de l'économie sociale et de son potentiel" de son Plan d'action européen pour l'économie sociale approuvé en décembre 2021. L'étude a été réalisée conjointement par EURICSE et le CIRIEC, suite à un appel d'offres lancé par l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA). Près de 50 experts des 27 États membres de l'UE ont participé au projet de recherche, sous la coordination d'un noyau d'experts du CIRIEC et d'EURICSE. Pour EURICSE, Giulia Galera, Chiara Carini, Barbara Franchini et Giulia Tallarini, tandis que pour le CIRIEC, il s'agit de Rafael Chaves Ávila, Barbara Sak et Jérôme Schoenmaeckers. Silke Haarich ainsi que d'autres experts de Spatial Foresight ont également collaboré au projet. L'étude, publiée en anglais sous le titre "Benchmarking the socio-economic performance.

[CONSULTER LE COMMUNIQUE DE PRESSE](#)



En finir avec la gouvernance par les nombres : pour une autre conception de la valeur

Adelphe de Taxis du Poet

Ancien directeur d'études à la Caisse des dépôts et Consignations
Membre du Conseil d'administration du CIRIEC-France

L'Économie sociale et solidaire, fille de la nécessité et force d'innovation

L'ESS a le vent en poupe au niveau international, l'ONU nous le rappelle. Plus qu'en France, où elle pèse pourtant plus de 10 % du PIB et plus de 2,5 millions d'emplois, contribuant notamment à la cohésion sociale, si fragilisée aujourd'hui. Rien d'étonnant à cela car en période de crise, et celle que nous traversons est structurelle, les régularités antérieures n'assurant plus leur rôle, notamment celles sur lesquelles repose l'économie, de nouvelles formes institutionnelles se cherchent, rouvrent le champ des possibles et redonnent force et vigueur à la dimension politique de l'action publique, citoyenne, des modes de consommation, de production,... r, l'ESS est, dit-on, fille de la nécessité et force d'innovation. C'est un trait partagé avec le capitalisme que sa logique pousse à investir sans relâche de nouveaux domaines des relations humaines pour les transformer en opportunités de profit, quand l'ESS promeut, elle, une innovation répondant à des besoins sociaux, visant l'émancipation des personnes. Relativement antagonistes, ces dynamiques renvoient aussi à des tensions entre forces sociales, intérêts économiques et régulation politique, notamment par l'Etat, censément garant de la cohésion de la société. ESS et capitalisme ont ainsi partie liée, tant ce dernier s'articule à des économies qu'il domine (économies domestique, d'extraction et des pays dits périphériques, sociale et solidaire,...) lesquelles en retour influent, dans le temps et dans l'espace, sur ses formes d'existence.

S'agissant de l'ESS, l'histoire en témoigne amplement. Elle pose la question non pas tant de la capacité de l'ESS à constituer un mode de régulation se substituant au mode actuel, ni de savoir ce que les économistes en « pensent », mais plutôt de tenter de cerner ce qui dans les innovations aujourd'hui portées par l'ESS peut constituer - dans ses relations avec les mouvements citoyens, voire les forces « progressistes », mais aussi avec l'Etat et l'économie capitaliste - des embryons de ces formes institutionnelles à inventer, pour voir émerger un nouveau mode de régulation durable au sein duquel elle jouera son rôle. En effet, ces innovations ne peuvent être comprises hors du mode de régulation qui les surdétermine et qu'elles soutiennent, tout en conservant, plus ou moins, leur spécificité.

Une réponse humaniste au capitalisme

Ainsi, la IIIème République a vu se créer les premières réalisations et les cadres juridiques de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives,..), en réaction aux conditions de vie misérables de la classe ouvrière et à l'hubris d'un capitalisme industriel encore loin d'être instable, dans des alliances ambivalentes avec les forces progressistes. Le Front populaire, sous l'impulsion des lois sociales (40 h/semaine ; congés payés), avec le concours actif des partis et syndicats ouvriers, voit exploser le nombre d'associations culturelles, sportives et de tourisme social dont certaines perdurent aujourd'hui.

Cela préfigure les « trente glorieuses » qui ont reposé sur une régulation largement nationale et sur un « rapport salarial » stable. Elles ont à la fois constitué l'acmé de l'ESS dans de nombreux domaines, notamment associatifs (éducation et éducation populaire, médico-social, tourisme social,...), mais également sa subordination à un Etat social très présent, qu'il s'agisse de la protection sociale – désormais étendue et obligatoire, au grand dam des mutuelles -, de la régulation des relations de travail, du soutien à la consommation de masse,... grâce à un « compromis salarial » passé avec les organisations syndicales et largement piloté par l'Etat. L'avènement progressif d'un individualisme consumériste, porté par le fordisme, puis la transformation de l'appareil de production avec la crise systémique ouverte en 1973 (désindustrialisation, explosion des services, chômage structurel,...) fragilise le caractère « collectif » de l'ESS et marque la fin d'un âge d'or de cette économie de plus en plus concurrencée par des entreprises valorisant cet individualisme remettant en cause les solidarités antérieures.

Des logiques financières qui impactent l'ESS

Car succède peu à peu au fordisme un régime d'accumulation dominé, non plus par le « rapport salarial » mais par une finance internationale où la « valeur actionnariale » l'emporte sur toute considération et impacte l'ESS de plus en plus soumise à des formes de concurrence interne, mais aussi d'entreprises capitalistes affichant une « modernité » dont l'ESS serait dépourvue. Ce « grand remplacement », légitimé par la victoire idéologique d'un néo-libéralisme promu par l'école de Chicago, passe par une transformation des capacités régulatrices de l'Etat. Soumis au *new public management*, l'Etat de droit devient acteur du « démontage » des arrangements institutionnels antérieurs, organisant la marchandisation de nombreux services publics ou d'intérêt général, au profit du « marché », de la « gouvernance par les nombres », d'un « économisme triomphant » qui prennent une dimension politique prépondérante. L'invention de l'insertion par l'économique à la fin des années 1970, introduisant des formes juridiques commerciales, SA, SAS, dédiées à la lutte contre un chômage devenu structurel et massif marque une première rupture au sein d'une économie sociale définie, entre autres valeurs, par sa non lucrativité ou par une lucrativité limitée, par une démocratie interne et incarnée dans des statuts spécifiques. L'intégration de ces entreprises à statut commercial comme nouvelle famille d'une économie sociale et désormais solidaire – après d'âpres débats internes - marque une rupture dans les représentations car désormais des entreprises « traditionnelles » se revendiquant du « marché » comme vecteur d'insertion professionnelle rejoignent l'ESS.

Un peu plus tard, en écho à l'attrition des capacités de l'Etat et à la prévalence de la logique financière, s'organise la montée en puissance du rôle des entreprises capitalistes en matière d'intérêt général avec la création des fondations et fonds de dotation, sans but lucratif, reconnues elles-aussi comme famille de l'ESS. Corrélativement, une nouvelle dynamique émerge, portée par de nouvelles générations d'entrepreneurs, souvent individuels, s'inscrivant explicitement dans une logique de marché - et dans les formes juridiques conventionnelles de l'entreprise – qui font de la lutte contre le changement climatique, les phénomènes d'exclusion, l'objet social de leur entreprise tout en fixant des règles strictes de partage de la valeur. Également intégrées à l'ESS, ces entreprises sociales offrent des opportunités d'investissement à la finance solidaire, autre innovation née de la crise du fordisme et de la montée en puissance de cette régulation financière en réaction à la perte de puissance de l'Etat. Car une finance solidaire se développe (épargne salariale solidaire, outils dédiés,...), avec l'appui déterminant des organisations syndicales, qui voit des formes d'auto-régulation se créer (FAIR, CIES). Ambivalente et diverse, cette finance contribue de façon significative à la croissance de l'ESS par l'affectation d'une fraction de l'épargne à des

sujets d'utilité sociale et non plus seulement en réponse aux besoins du capitalisme. Mais elle contribue aussi à son ancrage dans les modes de financement marqués par cette « gouvernance par les nombres » et la logique du « modèle économique » traditionnel. Portée par des institutions dédiées (foncières solidaires, fonds d'investissement,...), cette finance est aussi investie par les banques commerciales y voyant un nouveau marché, mobilisant leur expertise financière (qui s'enrichit de ces approches nouvelles) et répondant aux aspirations d'une fraction de la population à donner « du sens » à son épargne – autre que la seule rentabilité financière.

Une gouvernance par les nombres ?

L'une des conséquences les plus notables de ces évolutions est le développement de la mesure des impacts, souvent réduits à des indicateurs quantitatifs, outil aussi bien de pilotage interne, stratégique - légitime - de l'activité que de contrôle externe par les financeurs – plus discutable si le projet initial est soumis à des injonctions financières qui le remodelent- mais pratiques en l'absence de débat collectif sur leur pertinence. Tout ceci concourt, en écho aux politiques publiques, à la diffusion de la culture de l'efficacité financière, dominée par cette « gouvernance par les nombres », à la réduction de l'ESS à une vision purement quantitative, à la mise en concurrence de ses acteurs tout en favorisant, malgré tout, sa croissance. Une nouvelle étape est franchie avec la création des « contrats à impact social » (CIS) où les investisseurs institutionnels décident du choix des projets, de la prise de risque, l'Etat, partenaire second, étant garant, ironiquement, de la privatisation des pertes ! Marquant l'effacement du rôle de l'Etat et l'abandon de toute politique publique ambitieuse, évitant de traiter les sujets les plus difficiles, standardisant par la réduction de l'ambition et du risque, ces contrats ne sont qu'une forme dégradée de l'action sociale ou collective, qui plus est lourde et coûteuse à mettre en place.

Aujourd'hui, où en est-on ? L'ESS devenue très plurielle s'est adaptée au mode de régulation dominant et bénéficie d'une actualité que justifie amplement l'urgence à trouver un autre mode de développement. Or, cette situation porte une série de traits qui mènent à s'interroger sur un mouvement de « ré-encastrement de l'économie dans la société », dépassant l'ESS où elle peut jouer un rôle précurseur si une bifurcation s'engage. Cela est loin d'être acquis avec le retour en force des populismes partout dans le monde et les résistances d'un capitalisme « extractif » et financier de plus en plus agressif. De surcroît, ces traits sont complémentaires, esquissant la possibilité d'une limitation (d'un dépassement ?) de la régulation économique par la valeur actionnariale ou le seul marché, sans pour autant en dessiner une cohérence systémique.

L'ESS dans les territoires, une évidence

En premier lieu, le retour du territoire, terrain de prédilection de l'ESS et niveau de régulation méso-économique intégrant d'autres critères que la seule rentabilité financière. Ce retour se traduit par des formes d'institutionnalisation de dynamiques territoriales très diverses, qu'il s'agisse des SCIC, des PTCE, mais aussi des différents « programmes » ou « plans » (PAT, PTS, TZCLD,...) qui associent, par nature, de très nombreuses parties prenantes, dont souvent les collectivités locales, les entreprises de l'ESS, mais aussi le « tissu économique » local, les organisations de la société civile pour prendre en charge de façon collective des enjeux territoriaux spécifiques.

Ce retour, et c'est la deuxième tendance, ouvre la possibilité d'invention de formes de démocratie en acte, sans angélisme – le pouvoir n'est pas également distribué ! -, ancrées dans la réponse aux besoins ou problèmes locaux. Ainsi apparaissent de nouvelles formes de démocratie participative face à une démocratie représentative en panne : les conventions citoyennes nationales, telle la

convention citoyenne sur le climat (CCC) ou locales, les budgets participatifs, pour limités qu'ils soient, les mouvements citoyens, mais aussi la recherche de la démocratie en entreprise, voire l'émancipation des salariés (SCIC, SCOP, CAE, TZCLD,...) illustrent ce mouvement.

Quelle mesure de la place de l'ESS : qui, quoi, pourquoi, comment ... ?

Liées à ces deux évolutions - et en dépit des forts vents contraires des réalités alternatives – apparait la nécessité d'un appareil scientifique de production de données pour étayer les choix démocratiques ; cela a été criant lors de la Convention Citoyenne sur le Climat où le débat a été organisé entre experts et citoyens, débouchant sur des propositions qui auraient dû faire l'objet d'un débat national et parlementaire, articulant ainsi démocraties représentative – qui en serait enrichie - et participative. Il en est de même des conventions locales qui s'appuient sur des données scientifiques locales. La mise à disposition de "data" publiques va dans le même sens. La mise en place d'une comptabilité micro-économique, balbutiante, non seulement en partie double mais de double matérialité, intégrant le coût de régénération de la nature et de la force de travail, requiert également la mise à disposition d'outils scientifiques, accessibles à tous. Par ailleurs, au-delà de la mesure des impacts encore à développer comme outil de pilotage stratégique - qui nécessitent aussi un appareil scientifique ET des démarches démocratiques - se posent les questions de "ce qui a de la valeur", de "par qui et comment elle est définie et mesurée", de "comment elle se traduit de façon opérationnelle et quelle place occupe-t-elle dans le pilotage de toute activité". Au niveau macro-économique, le débat sur la valeur est déjà ancien, N. Sarkozy lui-même s'en était saisi. La montée en puissance de régulations méso-économiques rouvre différemment le sujet, introduisant une pluralité d'acteurs et de mesures, au-delà de la seule dimension quantitative, approches que, notamment, le monde associatif – tout au moins une fraction – pratique, au niveau micro... Ainsi, par exemple, les systèmes d'échange de savoirs ou les accorderies, dispositifs d'échanges de services ou de temps construisent des modes d'appréhension non marchands de la valeur fondés sur le respect, la réciprocité et des règles de régulation démocratiques.

Savoir évoluer dans un monde en mutation

Dès lors, prendre à bras le corps le chantier de la valeur, déjà entr'ouvert (cf. par ex, les travaux de la Fonda, du Labo et de l'AVISE) aurait l'intérêt, par ailleurs, et ce ne serait pas le moindre de ses mérites, d'introduire la possibilité d'un autre regard social sur ce qui fait la richesse des nations et l'ambition d'une société, en sus de la recherche du changement d'échelle d'une part, et de la diffusion des innovations sociales, d'autre part. Y associer une réflexion sur la "valeur" des services publics, comptablement mesurés par leur coût, ou, dit autrement, dont la valeur ajoutée est égale à leur coût, articulant prise en compte des attentes citoyennes et approches scientifiques, illustrerait les convergences, sinon naturelles du moins structurelles entre ESS et économie publique. Enfin, jeter un coup d'œil aux entreprises qui s'engagent confusément et marginalement dans ces voies sous injonctions politiques et tâtonnements pratiques prudents - car le capitalisme n'est pas non plus homogène, traversé par ses propres contradictions (cf la CSRD, les "entreprises à mission",...)- , pourrait offrir un utile contrepoint conceptuel... et l'opportunité d'alliances territoriales concrètes au profit d'une société d'un ré-encastrement de l'économie s'éloignant de cette gouvernance par les nombres et la "valeur actionnariale"...



Services publics – Services d’Intérêt Général (SIG) et « aides d’Etat »

Pierre BAUBY

Docteur de l’IEP de Paris, enseignant et chercheur en sciences politiques,
animateur de réseaux français et européens sur les services publics,
membre du Conseil d’orientation du CIRIEC-France
et du Conseil scientifique du CIRIEC-International,

Le 16 décembre 2024, le Groupe permanent sur les Services d’intérêt général du Comité économique et social européen (PG-SGI) se réunissait à Bruxelles pour faire le point sur les enjeux que recouvre la question des aides d’Etat pour les Services publics - Services d’intérêt général en matière de financement de leurs missions et finalement de leur existence même. Lors de cette réunion, Pierre Bauby a été invité à présenter une mise en perspective, dont nous publions les éléments-clés.

1/ Se situer dans le temps long

Comme c’est toujours le cas pour évoquer les enjeux européens, il est nécessaire de les resituer dans leurs évolutions historiques, dans le « temps long ».

En 1944- 1945 intervient ce que l’on peut qualifier de « Révolution » européenne : après des siècles de rivalités, de conflits, de conquêtes, de guerres entre pays européens, entrecoupés de traités le plus souvent précaires (pour réaccumuler des forces et préparer l’affrontement suivant) s’ouvre sur le continent européen une nouvelle période marquée par une rupture essentielle, la recherche – au départ à 6 - d’une communautarisation partielle et progressive ; se construisent des « Communautés » (CECA, CED, CEE, Euratom, Acte unique, Maastricht, Lisbonne). Dans la situation de l’époque ces Communautés se fondent d’une part sur les 4 libertés fondamentales de circulation (des personnes, des marchandises, des services et des capitaux) et d’autre part sur le principe de subsidiarité (on fait ensemble ce qu’il est préférable pour chacun et pour tous de faire ensemble que séparément).

En matière de services publics ou équivalents, tous les pays européens ont des monopoles nationaux ou locaux, en matière de sécurité intérieure et extérieure, de justice, de monnaie, de postes, de télécom, de transports, d’énergie, d’eau et assainissement... Dans ces domaines s’engage à partir du milieu des années 1980 une démarche stratégique d’élimination progressive des obstacles aux échanges et de construction de marchés intérieurs.

2/ Les articles clés du droit primaire : un océan de tensions

Quelques articles des traités définissent l’orientation générale, dont il faut souligner qu’ils restent identiques depuis plus de 65 ans ! Si l’on prend leur numérotation actuelle :

106.1 Les États ne maintiennent aucune mesure contraire aux règles des traités pour les entreprises publiques ou qui disposent de droits spéciaux ou exclusifs.

106.2 Les Entreprises chargées de la gestion de SIEG sont soumises aux règles des traités, notamment de concurrence, dans les limites où elles ne font pas échec à l’accomplissement en droit ou en fait de leur mission particulière.

106.3 La Commission européenne peut prendre seule des directives ou décisions en la matière.

107 Les Aides accordées par les États sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges, puisqu’elles conduisent à avantager un opérateur par rapport à ses concurrents. Mais toute une série d’exceptions et d’exemptions permettent de déroger à ce principe.

Le droit primaire n'est pas plus explicite ou précis. C'est un océan de tensions entre des principes, des exemptions, des dérogations, des exceptions, des autorisations...C'est d'une part le « droit dérivé » (directives, règlements, etc.), d'autre part les jugements de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) en charge du règlement des contentieux, qui vont être essentiels.

3/ Le Droit dérivé et la CJUE

Le **droit dérivé** est à la fois sectoriel (pour prendre en compte les spécificités de chaque domaine), pragmatique (dans doctrine commune préétablie), progressif (dans le temps et l'espace). Il se construit dans des dynamiques et recherches de multiples compromis (entre Etats, histoires, acteurs). Il faut ici souligner le rôle clé qu'a joué le Comité économique et social européen (CESE) pour faire émerger des solutions acceptables.

Du côté de la **CJUE**, plusieurs arrêts ont jalonné la période depuis l'arrêt Corbeau de 1993. L'Arrêt Altmark du 24 juillet 2003 est un moment clé puisqu'il établit clairement 4 conditions permettant de considérer qu'une compensation financière versée en contrepartie d'obligation de service public (OSP) n'est pas une aide d'Etat :

1. L'entreprise doit être chargée de l'exécution d'obligations de service public clairement définies,
2. Les paramètres de calcul de la compensation sont établis de façon objective et transparente,
3. La compensation ne doit pas dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts et un bénéfice raisonnable,
4. Si le choix de l'entreprise n'est pas effectué dans le cadre d'une procédure de marché public, le niveau de la compensation doit être déterminé sur la base d'une analyse des coûts d'une entreprise moyenne, bien gérée et adéquatement équipée, en tenant compte des recettes ainsi que d'un bénéfice raisonnable.

4/ Etat des lieux

L'élément nouveau du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009 est l'existence du Protocole 26 consacré à l'ensemble des Services d'intérêt général et qui distingue services d'intérêt économique général (SIEG) et services non économique d'intérêt général (SNEIG).

Pour les **SNEIG**, le Protocole rappelle la compétence des États membres pour fournir, faire exécuter et organiser les services.

Pour les **SIEG**, le Protocole précise

- le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser,
- la diversité et les disparités au niveau des besoins et des préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes,

Par ailleurs, l'**Article 14 TFUE** dispose que l'Union et ses États membres veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, qui leur permettent d'accomplir leurs missions ; compétence États membres, dans le respect des traités, de fournir, de faire exécuter et de financer.

Règlement de minimis

Le Règlement(UE) 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des SIEG établit la compatibilité pour les aides de moins de 750 000 € sur 3 ans depuis le 1^{er} janvier 2024, sous réserve de suivi et de rapports.

Règlement général d'exemption par catégorie

Le Règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité établit des critères permettant d'attribuer des financements publics plus importants à un plus large éventail d'entreprises, sans demande préalable à la Commission. Il définit 13 catégories (régionales, PME, R et D, formation, travailleurs défavorisés ou handicapés, protection de l'environnement, culture, sport, infrastructures locales, ..., des domaines exclus. Il vise un effet incitatif permettant de réduire la charge administrative ; il repose sur transparence, surveillance et rapport.

5/ Les enjeux

Pour les **SIEG** ne relevant ni du Règlement de minimis, ni du Règlement général d'exemption par catégorie, des principes généraux restent applicables :

- SIEG défini clairement comme tel par l'Etat membre,
- L'entreprise doit être explicitement chargée de fournir le service,
- L'application des règles de concurrence du Traité doit faire échec à l'accomplissement de la mission impartie à l'entreprise,
- Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté.

Pour qu'il puisse y avoir compatibilité, des **principes clés** :

- *Transparence* : objectifs clairement définis,
- *Proportionnalité* : l'aide ne doit pas excéder ce qui est nécessaire,
- *Non-discrimination* : l'aide ne peut être réservée,
- *Egalité de traitement* de tous ceux qui sont concernés,
- *N'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence* dans la Communauté dans une mesure contraire à l'intérêt commun,
- *Notification préalable* à la Commission.

Aujourd'hui, ces dispositions, principes et règles relatifs aux contributions publiques doivent être réexaminés. Nous ne sommes plus en 1957 ! Il s'agit de resituer les SIG et SIEG dans la situation et les objectifs de l'UE ! Les Rapports Letta et Draghi, chacun à sa manière, devraient conduire à de réelles inflexions.

Il s'agit de changer de perspective : le marché intérieur ne doit pas seulement se définir de manière nombriliste, autocentré sur des règles internes bien policées, mais servir les objectifs stratégiques de l'Union européenne en matière de transition, de décarbonation, de modèle de société. Et les services d'intérêt général qu'ils soient économiques ou non économiques, ont un rôle essentiel à jouer. L'Union européenne a besoin de relever le défi du sous-investissement, de promouvoir et de développer de nouveaux investissements et ceux-ci impliquent non pas d'opposer les moyens publics et les initiatives privées, mais de mobiliser leurs complémentarités stratégiques. Dès lors, il faut inverser la démarche : les aides d'Etat ne sont pas nécessairement des obstacles, mais des outils complémentaires à mobiliser !

> Social Economy News

La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le CIRIEC-International en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR) > <http://www.socialeconomynews.eu/>



Dernier numéro > SEN#36 de janvier 2025 est disponible ICI

Principaux points forts :

- Le Parlement européen renouvelle l'intergroupe de l'économie sociale en y ajoutant les services d'intérêt général
- Le CIRIEC et EURICSE présentent le nouveau rapport sur l'économie sociale dans l'UE le 7 février à Bruxelles
- La Commission européenne lance la plateforme européenne de proximité et d'économie sociale
- Campagne de la Commission européenne « Les voix de l'économie sociale »

> RECMA



Loi de 2014 : une décennie de transformations et de défis

La RECMA, Revue internationale de l'Économie Sociale, soutenue par de grandes organisations de l'ESS, a publié un numéro double qui consacre un dossier exceptionnel à l'expérimentation « **Territoires zéro chômeur de longue durée** ».

TZCLD a pour objectifs de créer à la fois des emplois socialement utiles aux territoires et pour les personnes privées durablement d'emploi.

> Commander le numéro ICI > <https://shs.cairn.info/revue-recma?lang=fr>

> Miroir Social



Miroir Social est un média double face :

- participatif pour permettre à l'ensemble des membres de [publier gratuitement](#), avec validation préalable
- journalistique pour développer des [contenus complémentaires](#) sur abonnement

Sur les 14 000 membres du média : - 42 % représentent le personnel - 35 % représentent les directions - 23 % représentent des intervenants externes.

- Les services : - [Publiez gratuitement sur le média](#) - [Nos productions journalistiques sur abonnement](#) - [Parrainez nos rencontres](#) - [Accompagnement éditorial](#) - [Communiquez sur le média](#)
- L'équipe : - Rodolphe HELDERLÉ, Fondateur et responsable éditorial (06 60 97 59 85)
- Jacky LESUEUR, Responsable des partenariats (06 24 06 42 91)

> Actualités de Galilée.Sp

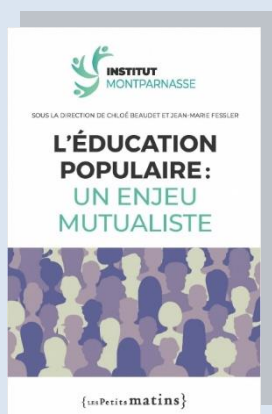


Le collectif Galilée.sp est un think tank au sein du CIRIEC-France dédié au service public et aux fonctions publiques. > <https://galileesp.org/>

Consulter les dernières actualités, notamment :

- [Idées et débats : Information,...désinformation... surinformation plus que jamais, un vrai sujet ! par Jacky LESUEUR](#)
- [Billet d'humeur : Des vœux de début d'année ? Ou tout au long de l'année ? Par Catherine GRAS](#)

> Notes de lecture



L'Éducation populaire : un enjeu mutualiste

Comment redonner du pouvoir aux adhérents mutualistes ? Cultiver une démocratie du quotidien et de la proximité ? Répondre aux nouvelles formes d'engagement et à la recherche de sens qui traverse nos sociétés et nos organisations déboussolées par des flots de données ? C'est pour répondre à ces questions que l'Institut Montparnasse s'est réapproprié le concept et les pratiques trop méconnues d'éducation populaire.

Ce livre explore des enjeux cruciaux :

- **Cultiver une démocratie de proximité**, ancrée dans le quotidien des citoyens
- **Répondre aux nouvelles formes d'engagement**, dans un contexte où le sens et la solidarité sont plus que jamais nécessaires.
- **Réinventer nos pratiques**, à travers le prisme de l'éducation populaire, ce levier trop souvent méconnu mais puissant.

Grâce à des contributions de personnalités engagées, cet ouvrage illustre comment l'éducation populaire peut transformer notre société de manière juste et durable

[Retrouvez le livre sur ce lien !](#)



Quand l'économie sociale et solidaire fait territoire

Editions Universitaires d'Avignon

Patrick Gianfaldoni,
Nadine Richez-Battesti
Laurent Fraise

« L'économie sociale et solidaire s'ancre dans des lieux, des paysages, des villes et des campagnes : des territoires. Ses acteurs bâtissent la cohésion sociale à l'échelle locale, encouragent la coopération et jouent un rôle essentiel dans la transition écologique et le développement régional. Ils démontrent ainsi leur importante capacité d'adaptation, démultipliée par leur habileté à s'associer avec d'autres acteurs locaux. Cette dynamique de proximité interroge la recherche actuelle. Issu des XXIIe rencontres du Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire qui se sont tenues à Avignon en 2023, le présent ouvrage rassemble les contributions de chercheurs en économie, en sociologie ou en sciences de gestion. Son approche pluridisciplinaire permet d'appréhender les différentes formes de coopération, les ressources aussi bien humaines que matérielles en jeu et les trajectoires prises dans les territoires. Les études de cas choisies témoignent de la formidable vitalité de ce secteur et permettent de découvrir des initiatives riches de sens, qu'elles s'inscrivent dans le champ de la culture, de la santé ou de la banque, à Marseille, dans le Pays Basque, le bassin minier ou au Brésil. » (Le Comptoir des presses d'universités)

En savoir plus



Le service public empêché

Nadège VEZINAT

Professeure de sociologie à l'Université de Paris 8

« Fragilisé mais loin d'avoir disparu, le service public est aujourd'hui « empêché ». Plusieurs mécanismes l'entravent, le gênent, font obstacle à sa conduite et produisent confusion et insatisfaction chez les usagers, perte du sens de leur mission et souffrance au travail pour les agents, sentiment d'abandon et fatalisme chez les citoyens. D'une entreprise ou d'une administration à l'autre (au sein de La

Poste, de la SNCF, d'EDF, d'hôpitaux et d'autres services publics), les mêmes processus sont à l'œuvre : la libéralisation européenne favorise la concurrence, la marchandisation et la financiarisation fixent des objectifs de rentabilité, les privatisations bouleversent le statut des organisations qui produisent l'intérêt général.

Cet ouvrage se penche sur les effets de ces processus, sur les usagers comme sur les travailleurs.

Mais même si le principal effet de ces politiques est d'entraîner une désingularisation du service public, il n'empêche qu'il continue, malgré tout, de fonctionner. » (PUF)

> <https://www.puf.com/le-service-public-empeche>

> Forum mondial de l'Économie sociale et solidaire



Bordeaux
GSEF2025

Le Forum mondial de l'Économie Sociale et Solidaire est devenu un événement majeur à l'échelle internationale. Son organisation est confiée tous les deux ans à une ville hôte par le GSEF. En 2025, après Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar, c'est la ville française de Bordeaux qui accueillera cette 7ème édition du Forum, du 29 au 31 octobre.

Chaque édition du Forum mondial de l'ESS :

- **poursuit un objectif politique** en réunissant des élus et dirigeants du monde entier, des experts internationaux, des agences de développement, des réseaux et des acteurs de terrain qui s'engagent à promouvoir cette économie centrée sur l'humain et le respect de l'environnement. Une déclaration finale acte les engagements politiques se traduisant en une feuille de route pour les deux années à venir.

- **favorise les échanges d'expériences et d'expertises** mis en œuvre sur tous les continents. Des innovations réussies portées par les gouvernements locaux et l'ensemble des acteurs engagés dans l'ESS sont mises en avant à travers une programmation dense et coconstruite.

Au-delà du site des présentations et des échanges, le Forum rayonnera dans le temps et dans l'espace grâce à des parcours territoriaux, mais aussi à une programmation culturelle, une mise en valeur de l'ESS à destination de toutes et tous, participants comme grand public.

[Le comité scientifique composé de chercheurs et d'acteurs nationaux et internationaux](#) a défini un thème général ouvrant des portes à différentes sous-thématiques dont le contenu sera alimenté par les contributions venues du monde entier.

> **L'appel à contribution est lancé** : [Forum mondial de l'économie sociale et solidaire Bordeaux 29 30 31 Octobre 2025 \(bordeauxgsef2025.org\)](#)

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent

à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés (laboratoires, universités,...)

La section française, créée en 1950 par Léon JOUHAUX, prix Nobel de la paix,

est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.

Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.

Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49

Courriel : administration@ciriec-france.org

Site web : www.ciriec-france.fr



INFORMATIONS-ADHESIONS

administration@ciriec-france.org

...

la Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain ARNAUD - Directeur de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*
marcel.caballero@club-internet.fr